

Le programme vise l'acquisition de compétences décrites dans le référentiel, qui recouvrent pour l'essentiel :

- Les techniques d'intervention
- Les soins préhospitaliers en situation simple en tant que leader
- Les soins préhospitaliers en situation complexe en tant que co-équipier
- Les connaissances de la personne humaine, son fonctionnement et ses déséquilibres dans tous les domaines (médecine, trauma, pédiatrie, gériatrie, obstétrique...)

#### Modules

La formation s'effectue sur 13 mois.

Elle est réalisée parallèlement à l'activité dans les services d'ambulances.

Les cours sont repartis sur 22 jours de présentiel, au total (2-3 jours blocs par mois).

**Cours théoriques**

**Cours pratiques**

**QCM d'exercice**

**Exercices prérequis**

**Evaluation formative pratique**

#### Accès

**En véhicule :** Sortie Lausanne Blécherette, de l'autoroute A9

**En bus :** Ligne 60 ou 8 des Transports publics lausannois (TL)

**En train :** Gare CFF de Lausanne, ensuite bus ligne 3, puis ligne 60



#### Contact

**ES ASUR École Supérieure d'Ambulancier et Soins d'Urgence Romande**

En Budron C8 - 1052 Le Mont-sur-Lausanne

+41(0)21 614 00 60

[info@es-asur.ch](mailto:info@es-asur.ch)

[www.es-asur.ch](http://www.es-asur.ch)



## ES ASUR

L'École Supérieure d'Ambulancier et Soins d'Urgence Romande a pour mission de former les professionnels des soins d'urgence préhospitaliers de toute la Suisse romande.

Cette mission nous est confiée par les autorités vaudoises, à savoir la Direction générale de l'enseignement post obligatoire et le Service de la santé publique.



### L'offre développée de l'école intègre :

- Le programme de préparation au brevet fédéral, présenté dans cette brochure;
- La formation professionnelle supérieure Ambulancier-ère diplômé-e ES, reconnue SEFRI ;
- La formation continue ;
- Les formations non professionnelles délivrées auprès d'autres institutions en rapport avec le sauvetage et les soins préhospitaliers.
- La formation d'expert post-diplôme en régulation d'urgence

## Condition d'admission à l'examen

- Etre titulaire du degré secondaire II ou d'une qualification équivalente ;
- Pouvoir justifier d'une expérience professionnelle d'au moins deux ans, après l'acquisition du titre du secondaire II, dont une année, à un taux d'emploi de 100%, auprès d'un service de sauvetage, l'activité dans celui-ci ne pouvant remonter à plus d'une année ; L'expérience professionnelle comprend tant une expérience d'au moins 25 interventions de catégorie P1 et P2 selon IAS (dans les 2 ans qui précèdent l'inscription), qu'une expérience dans les interventions secondaires.
- Etre titulaire du permis C1 ;
- Attestation BLS-AED-SRC (complet) en cours de validité



## Inscription et frais d'écologie

L'inscription se fait au moyen d'un formulaire à télécharger sur notre site. Celle-ci est confirmée après le bilan de compétences.

Les coûts pour l'ensemble des modules s'élèvent à 9'500 CHF.

Deux sessions de 13 mois de formation sont organisées par année : la première prépare pour un examen en mai, et la seconde pour un examen en novembre.

Chaque session a lieu avec 8 personnes au minimum.



## Plan de formation

Le programme de formation prépare les candidats qui souhaitent se présenter à l'examen de Technicienne Ambulancière / Technicien Ambulancier avec brevet fédéral.

Cet examen est règlementé par le Forum professionnel de sauvetage.

<http://www.forum-bb-rw.ch> pour les règlements et directives